

Liberté Égalité Fraternité



# Webinaire Programme Lait et Fruits à l'école

Le 13/01/2022 de 14h à 15h30

Directions Interventions / Service Marchés Certificats et Qualité





## **Sommaire**

Présentation générale du programme Lait et Fruits à l'école

Déposer sa demande de paiement

Actualités sur le programme





# Présentation du programme Lait et Fruits à l'école







## Programme Lait et Fruits à l'école

Aide pour les distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves

Programme européen avec un cadre réglementaire de l'Union européenne, une stratégie française et une Décision définissant les modalités d'application.

Le programme consiste en l'octroi d'une aide pour la **distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves** de la maternelle à la terminale.

La **réalisation annuelle de la mesure éducative** est également une obligation pour l'octroi de l'aide.

Distributions de produits



Mesure éducative



# Distributions de produits

## Programme Lait et Fruits à l'école

### Distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves

Il existe 3 moments de distributions au choix :

#### Matin (à l'arrivée le matin)

- Collèges REP/REP+ Métropole et Collèges et Lycées d'Outre Mer
- Distributions de Lait et de Fruits (conventionnels et SIQO)

#### Midi

- Tous les élèves de la maternelle à la terminale
- Uniquement les produits SIQO : fruits, légumes, lait, yaourts, fromages

### Goûter (à la fin du temps scolaire)

- Tous les élèves de la maternelle à la terminale
- Distributions de Lait et de Fruits (conventionnels et SIQO)





## Programme Lait et Fruits à l'école

#### Mesure éducative

#### A réaliser :

- à l'ensemble des élèves bénéficiaires
- une fois par année scolaire
- avant le dépôt de votre première demande de paiement (1)

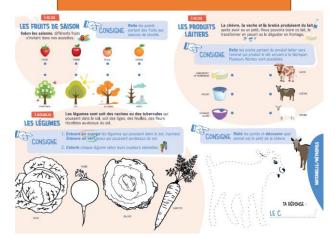
Elle est définie par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

- En 2019/2020 et 2020/2021, la mesure éducative était la distribution de sets de table
- En 2021/2022, diffusion d'une vidéo (la distribution de sets reste possible)

Il est obligatoire de mettre en place les sets ou la vidéo (un panachage des deux est possible). Les autres animations ne sont pas prises en compte (même si elles sont encouragées). La vidéo peut être diffusée en classe ou durant le temps péri scolaire ou être mis à disposition des élèves sur une plateforme ou le site de la ville par exemple.

(1) Soit jusqu'au 31 mars 2021 pour la période 1 (ou jusqu'au 29/06 mais des réductions seront appliquées sur le montant de l'aide versée)

#### Mesure éducative

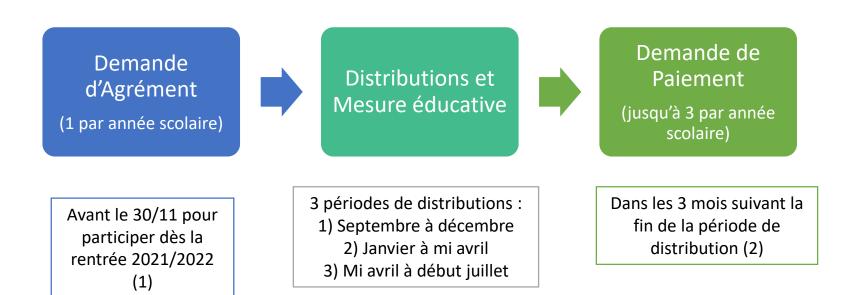






## **Démarches administratives**

### **◆** Etapes du programme



- (1) Avant le 15/03 pour être agréé pour la période 2 et 3
- (2) Pour la première période, il faut déposer sa demande d'aide jusqu'au 31 mars. Il est ensuite encore possible de la déposer entre le 01/04 et le 19/06 mais des réductions seront appliquées sur le montant versé





# Déposer sa demande de paiement





• Quand déposer sa demande de paiement ?

### Demande de Paiement

(jusqu'à 3 par année scolaire)

#### Dans les 3 mois suivant la période de distribution, lorsque :

- Je suis **agréé** pour la période
- Tous les **produits** ont été **payés**
- La **mesure éducative a été réalisée** à tous les élèves
- Mes **fournisseurs sont référencés** et m'ont transmis le récapitulatif des livraisons

	Distributions	Dépôt demande de paiement (sans réductions)		
Période 1	Septembre - Décembre	Janvier à Mars		
Période 2	Janvier - Mi avril	Mi avril à mi Juillet		
Période 3	Mi avril - Juillet	Aout à Octobre		





**◆ Comment déposer sa demande ?** 

#### Se connecter au e-service Lait et Fruits à l'école

https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/



Bienvenue sur le portail e-services

Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :

• aux téléservices gérées par l'établissement : Touverture d'un compte permet de conaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée En savoir plus

• aux données économiques traitées par les programmes Visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. En savoir plus

Visite guidée

Visite guidée

Visite guidée

Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.

Si le bouton « Déposer sa demande d'aide » est grisé c'est que soit la période de dépôt n'est pas ouverte soit que vous n'êtes pas agréé

Déposer sa demande d'aide

Le dépôt des demandes des paiements n'est pas ouvert ou vous n'êtes pas agréé pour les périodes de dépôt des demandes d'aide en cours.

Identifiant oublié ?





Composition de la demande

La demande d'aide consiste en :

Distributions les jours scolaires du 16/04/2021 au 31/07/2021 - Zone académique A Date limite de dépôt pour un paiement à taux plein le 02/11/2021 Ce formulaire vous permet de déposer une demande d'aide en ligne auprès de FranceAgriMei ORGANISME, AGREE PAR FRANCEAGRIMER ET DEMANDEUR DE L'AIDE

Année scolaire 2020/2021, Période 3

PROGRAMME DE L'UNION EUROPEENNE A DESTINATION DES ECOLES Règiements délégué (UE) 2017/40 et d'exécution (UE) 2017/39 de la Commission du 3 novembre 2016 Programme de l'Union européenne à destination des éco FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AIDE

- Formulaire à remplir en ligne
  - Indiquer le nombre d'élèves bénéficiaires
  - Indiquer le nombre de distributions
- Récapitulatif des livraisons à joindre
  - Attention au respect du modèle de l'Annexe 1
- Menus de la cantine à joindre ou relevés de distributions





### **◆ Formulaire de demande de paiement**

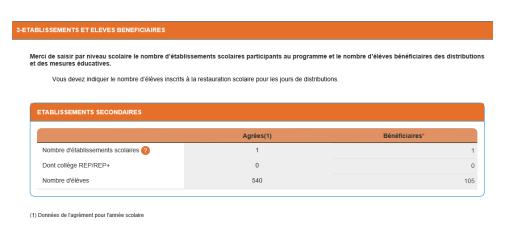
#### Nombre d'élèves bénéficiaires :

- Nombre minimum d'inscrits en début d'année scolaire

OU

- Moyenne des élèves bénéficiaires sur la période

(exemple : moyenne des repas servis <u>aux élèves</u> sur la période)







### **◆ Formulaire de demande de paiement**

#### Distributions : Compter le nombre de distributions éligibles dans chaque forfait

- Matin/gouter : compter le nombre de distributions indiquées sur le relevé de distribution
- Midi : compter le nombre de distributions identifiées sur les menus

N° Forfait	Catégories des produits	Nombre de distributions	Forfait par portion (€/portion)	Montant aide potentielle (€)	
1	Légumes	6	0.16	100,8	€
2	Pommes-Bananes-Agrumes	6	0.1	63	€
3	Autres Fruits	3	0.28	88,2	€
4	Fruits frais découpés et emballés		0.36	0	€
	TOTAL	15		252	€





## **Distributions**

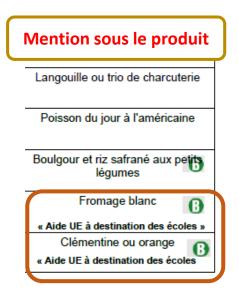
• Distributions le midi : compter les distributions éligibles

Les produits doivent être identifiés sur les menus de la cantine avec la mention obligatoire. Si le produit n'est pas identifié, il ne sera pas comptabilisé.

Exemples de différentes identifications possibles :



Fruits, légumes et produits laitiers subventionnés dans le cadre du programme de l'Union Européenne à destination des écoles



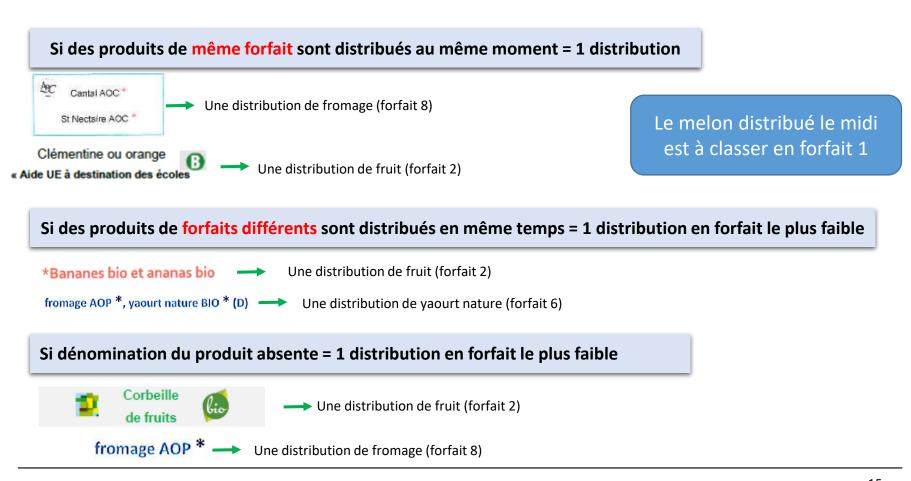






## **Distributions**

**◆** Comptabiliser les distributions dans le bon forfait







## **Distributions**

### **◆** Les distributions éligibles : points d'attention

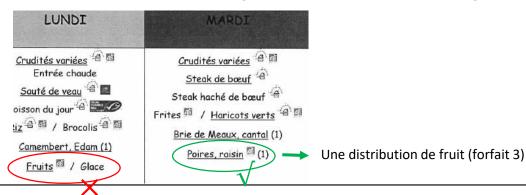
Les produits doivent être distribués natures = sans ajouts de sucre, sel, matière grasse ni édulcorant

→ Exemples : gratin de légume, crumble aux fruits, concombre à la crème : Non Eligibles



Les produits doivent être distribués seuls (pas au choix face à des produits non éligibles)

→ Exemple : Dessert : Pomme ou gâteau au chocolat : Non Eligible







## Récapitulatif des livraisons

#### Référencement des fournisseurs

Les fournisseurs des produits distribués doivent être référencés, car ils s'engagent à fournir des récapitulatifs de livraisons conformes (extraction de leur comptabilité).

#### Le référencement est accessible à tous les fournisseurs de produits éligibles. Il comprend :

- → Un formulaire simple à compléter à compléter avec ses coordonnées
- → Un modèle de récapitulatif fournisseur à joindre

Vos fournisseurs doivent être référencés et fournir un récapitulatif conforme pour pouvoir accéder à la subvention pour les distributions de produits. Le fournisseur doit être référencé au plus tard au moment du dépôt de votre demande de paiement.

La liste des fournisseurs référencés est disponible sur le site internet de FranceAgriMer : <a href="https://tlfe.franceagrimer.fr/tlfe-presentation/vues/publique/recherche-fournisseurs.xhtml">https://tlfe.franceagrimer.fr/tlfe-presentation/vues/publique/recherche-fournisseurs.xhtml</a>





## Récapitulatif des livraisons

Vérification du récapitulatif fournisseur

Factures et bons de livraison non acceptés.

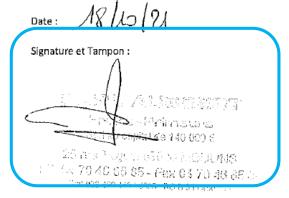
#### Identité du fournisseur : ^\\C====

Destinataire livraison: LD MARIE CLIPIE

D Cotinata			<u> </u>	_		
PRODUIT LIVRÉ	NATURE BIO	N° FORFAIT	DATE LIVRAISON	RÉFÉRENCE BL	QUANTITE LIVRÉE	UNITÉ KG OU LITRES
betterave	вю	1s	29/04/21	22664	3	kg
carotte	BIO	<b>1</b> s	29/04/21	22664	10	kg
tomate	BIO	1s	29/04/21	22664	6	kg
carottes	BIO	<b>1</b> s	06/05/21	227113	10	ka
				TOTAL	29	kg
banane	BIO	2\$	03/05/21	226645	19,1	kg
orange	BIO	2s	03/05/21	226645	16	kg
pomme	BIO	2s	03/05/21	226645	13,8	kg
banane	BIO	2s	06/05/21	227113	20,6	kg
orange	BIO	2s	06/05/21	227113	10,1	kg
nomme	RIO	20	ns/ns/21	227113	13	kg
TOTAL	вю	2s			92,6	kg

#### Le récapitulatif des livraisons (conforme à l'Annexe 1) doit comporter:

- Papier à en tête ou cachet commercial
- Destinataire de livraison
- Dénomination des produits avec mention de la qualité
- Quantités livrées en kg et sous totaux par forfait
- Date de livraison
- Référence BL ou facture



Modèle de récapitulatif (Annexe 1), disponible au bas de cette page : <a href="https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/Agrement-et-Referencement">https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/Agrement-et-Referencement</a>





## Récapitulatif des livraisons

### • Récapitulatif fournisseur

Le bloc 6 du formulaire vous indique **les quantités livrées attendues**, selon votre déclaration du nombre d'élèves bénéficiaires et du nombre de distributions

Si les quantités du récapitulatif fournisseur joint à votre demande sont inférieures à celles indiquées dans le bloc 6, vous risquez de percevoir un montant d'aide plus faible que celui calculé.



Vérifier que vous n'avez pas oublié de joindre de récapitulatif de livraison

Vérifier que le nombre d'élèves bénéficiaires n'est pas sur déclaré





### Calcul du montant de l'aide

◆ Calcul de l'aide sur la base d'une estimation des quantités distribuées

#### Calcul de l'aide théorique / demandé

#### Exemple:

- **10** distributions de pêches
- 200 élèves
- Forfait des pêches à 0,26 € par portions de 0,100 kg (100grammes)

Calcul de l'aide théorique = 10 x 200 x 0,26 = 520 €

Calcul des quantités livrées attendues : 10 x 0,100 x 200 = 200 kg





## Calcul du montant de l'aide

Calcul de l'aide sur la base d'une estimation des quantités distribuées

Calcul de l'aide réelle / à payer

Exemple:

Calcul des quantités livrées attendues : 10 x 0,100 x 200 = 200 kg

Récapitulatif fournisseur : 170 kg de pêches livrées

 $\rightarrow$  Les 170 kg ne permettent de faire que 8 distributions car : 170 / 0,100 / 200 = 8

Calcul de l'aide réelle = 8 x 200 x 0,26 = 416 €

Calcul de l'aide théorique = 10 x 200 x 0,26 = 520 €





# Actualités sur le programme





## Actualités sur le programme

### Evolutions du programme

Mars 2022 : Nouvelle Décision FAM avec des simplifications sur le programme

Les améliorations proposées sont (entre autres) :

- <u>Mesure éducative</u>: Permettre de prendre en **compte les enseignements sur l'alimentation prévus par le code de l'éducation** mis en œuvre par l'ensemble de la communauté éducative
- <u>Fréquence de distribution</u>: retirer la fréquence de distribution pour pouvoir déclarer librement ses distributions
- Réflexion sur la possibilité de déclarer le poids moyen de ses **portions**

2024 : Nouvelle PAC et donc nouvelle stratégie pouvant impacter le programme actuel





## Merci de votre attention!

### Vous pouvez nous contacter sur:

- programme-lfe@franceagrimer.fr pour toute question relative au programme et à la demande de paiement
- e-lfe@franceagrimer.fr pour toute question relative aux agréments et au référencement fournisseur

www.franceagrimer.fr





### **Liens utiles**

#### Décision FranceAgriMer:

https://www.franceagrimer.fr/content/download/66450/document/FAM%20d%C3%A9cision%20LFE%20%20consolid%C3%A9e%202021.pdf

Site internet de FAM: <a href="https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole">https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole</a>

Site internet de FAM Agrément et Référencement : <a href="https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/Agrement-et-Referencement">https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/Agrement-et-Referencement</a>

Liste des fournisseurs référencés : <a href="https://tlfe.franceagrimer.fr/tlfe-presentation/vues/publique/recherche-fournisseurs.xhtml">https://tlfe.franceagrimer.fr/tlfe-presentation/vues/publique/recherche-fournisseurs.xhtml</a>

Forfaits: https://www.franceagrimer.fr/content/download/67213/document/Forfaits%202021%202022.pdf

Accès aux mesures éducatives : <a href="https://agriculture.gouv.fr/education-lalimentation-de-nouveaux-outils-videos-en-ligne">https://agriculture.gouv.fr/education-lalimentation-de-nouveaux-outils-videos-en-ligne</a>

Accès e-service Lait et Fruits à l'école : <a href="https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/">https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/</a>